

# alerte<sup>114</sup>

hiver 2010-2011



PATRIMOINE SUISSE GENÈVE

## 2 Editorial A contre-courant? Marcellin Barthassat



Stephan Torre

## 3 Pour un urbanisme interstitiel Isabel Garcia

## 4 La salle du Conseil d'Etat « mise au goût du jour » Michel Brun

**Lectures**  
Jean-Pierre Lewerer

## Qui sommes-nous?

**A une époque où le statut du patrimoine genevois devient de plus en plus précaire, en dépit de l'appareil légal censé garantir sa protection, notre association a été amenée à engager une réflexion sur son fonctionnement. Surcharge de travail, frais de plus en plus lourds contraignant à opérer des choix difficiles, méconnaissance ou incompréhension de la part du grand public, diabolisation ou instrumentalisation par ceux que notre action dérange: il nous apparaît indispensable de rendre plus lisible notre travail et d'expliquer le sens de notre action. Mieux communiquer, rappeler nos buts, dire nos difficultés... Cet article, premier volet d'un dossier présentant notre société, entend faire connaître la nature matérielle de notre tâche, rappeler nos fondamentaux mais dire aussi quelles sont nos difficultés et nos préoccupations.**

Qui sommes-nous, que soutenons-nous, que faisons-nous, que proposons-nous? En un mot, de quel bois se chauffe « **Patrimoine suisse Genève** », association privée centenaire encore très récemment connue sous le nom de « **Société d'art public** »?

C'est le comité qui gouverne la société. Il se compose d'une trentaine de membres venant de tous horizons: historiens et architectes (les plus nombreux actuellement), entrepreneurs et ingénieurs, industriels, enseignants, juristes mais encore politiciens, comme aussi des personnes sans attaches directes ou indirectes avec le patrimoine bâti ou paysager, mais qui se révèlent souvent les plus efficaces dans la défense de nos objectifs. De tous ces membres l'on veut croire qu'ils savent prendre, aujourd'hui comme ils

l'ont fait hier, la distance nécessaire face à leurs intérêts personnels et aux activités qu'ils exercent dans leur vie quotidienne.

Compte tenu des moyens limités et même, à vrai dire, dérisoires dont nous disposons, face à l'ampleur des problèmes que suscite une collectivité en pleine expansion, nous en sommes réduits à circonscrire nos activités à l'essentiel.

Pas question pour nous de participer directement à l'élaboration de plans d'urbanisme à l'échelon cantonal voire régional. Seules des appréciations de principe avant la mise en route des études ou des interventions portant sur des éléments déterminés au moment du dépôt des projets est envisageable. Notre société ne saurait, au risque de perdre toute crédibilité, se mêler de tâches qui incombent

à l'autorité. Il en est de même dans le domaine plus concret de l'immobilier où nous refusons par principe de conseiller des promoteurs ou des architectes avant le dépôt de leur projet.

Cependant, remarquons que la transformation du patrimoine bâti s'étend également à celle du territoire. Il convient de rappeler que nous nous associons à Patrimoine suisse, notre association faitière nationale, qui a déposé, au niveau fédéral et avec d'autres organisations proches, une initiative tendant à limiter l'éparpillement du domaine bâti qui est en train de miter progressivement tout le pays.

Une autre tâche du comité, tout aussi importante, consiste à rechercher et développer des moyens d'informer et de sensibiliser la population au patrimoine bâti et non bâti dans lequel elle vit. Il est caractéristique de constater que nos concitoyens ne perçoivent concrètement le milieu dans lequel ils sont plongés que lorsque celui-ci se transforme jusqu'à disparaître et réalisent à ce moment seulement sa valeur et la perte qu'ils subissent. Des conférences, des visites, des excursions, des publications, un journal s'avèrent hélas insuffisants pour atteindre notre but de contact avec la population.

Il convient de rechercher d'autres moyens encore, car si après les ravages d'après-guerre que nous avons vécus il y a quelques années la protection du patrimoine était assez largement acceptée, il n'en est plus de même aujourd'hui où la nécessaire expansion de Genève justifie pour certains un manque d'égards vis-à-vis des apports de notre histoire.

**Denis Blondel**  
Président honoraire de  
Patrimoine suisse Genève

# La sauvegarde au quotidien en 2010

## Que soutenons-nous?

Nos statuts définissent très clairement nos buts: « L'étude et la discussion de toutes questions qui se rattachent à l'art public. La protection des beautés naturelles du paysage contre toute atteinte. Favoriser le développement harmonieux de la construction, prendre toutes mesures pour assurer la conservation dans la ville et le canton de Genève de tout ce qui présente un intérêt artistique, pittoresque, archéologique et historique. L'élaboration, l'examen et la réalisation de tout projet destiné à l'embellissement de Genève. » Nous nous devons donc d'être les défenseurs de la qualité de notre environnement, constitué notamment de notre patrimoine bâti, ancien et moderne, toutes périodes confondues.

Or si la loi doit être garante des objets identifiés et répertoriés comme dignes de protection pour leur intérêt historique ou leur qualité architecturale ou urbanistique, la situation réelle du patrimoine est beaucoup plus complexe et instable. Densification, spéculation, projets politiques, lois contraignantes, etc. mettent quotidiennement à mal le patrimoine fréquemment considéré comme un obstacle à éliminer. Notre travail consiste à identifier les menaces possibles ou effectives, puis à faire valoir auprès de l'autorité des arguments qualitatifs, culturels, architecturaux, esthétiques (et parfois juridiques!) pour pro-



Max Oetli

**Le Lignon est aujourd'hui protégé par un plan de site**

téger ce patrimoine. Il consiste aussi à informer et à sensibiliser le public à l'importance des enjeux patrimoniaux.

## Que faisons-nous?

Redéfinir sans cesse nos objectifs principaux pour mieux rationaliser un travail quotidien devenu de plus en plus lourd au regard de modestes ressources. Devoir augmenter le nombre des adhérents pour accroître notre rayonnement dans la cité et couvrir les frais d'une activité toujours plus intense et complexe. Opérer des choix parmi des dossiers aux enjeux souvent plus politiques ou juridiques que culturels et entraînant, en cas d'opposition ou de recours de notre part, des procédures toujours plus longues et plus coûteuses.



Cecilia Maurice de Silva

**La cour du Musée d'art et d'histoire menacée par le projet Nouvel**

Susciter la mise sous protection des objets dignes de protection. Voici certains des problèmes principaux auxquels nous nous trouvons confrontés aujourd'hui.

Notre association de bénévoles réunit en assemblée générale ses sociétaires une fois l'an, elle désigne alors son comité. Sa structure interne est conforme aux statuts: le comité de direction désigne un bureau qui distribue des tâches spécifiques à des groupes de travail formés pour répondre aux nécessités du fonctionnement courant ou aux urgences de l'actualité. Ces groupes exécutifs sont ouverts aux membres du comité et à tout autre sociétaire désireux d'y participer. Notre journal trimestriel *Alerte* informe membres et abonnés sur l'actualité genevoise mais aborde aussi plus largement la question du patrimoine en général. Nous publions occasionnellement



Cecilia Maurice de Silva

**Site du futur comblement du lac pour la réalisation du parc-plage des Eaux-Vives**

des ouvrages destinés à sensibiliser la population genevoise au patrimoine environnant et participons régulièrement aux Journées européennes du patrimoine (JEP).

**Le comité et le bureau** se réunissent au minimum une fois par mois et plus si nécessaire. Le comité débat des problèmes généraux ou particuliers qui lui sont soumis par le bureau et les groupes de travail, définit la politique à adopter dans tel ou tel dossier, ratifie les projets, vote en cas de divergences de vues de ses membres sur des points précis.

Son porte-parole est le président. Ses représentants auprès de la Commission des monuments de la nature et des sites et de la Commission d'architecture doivent relayer la sensibilité de sa majorité.

Le comité et son président sont parfois invités à participer à des groupes de consultation



## A contre-courant?

Du point de vue du patrimoine considéré comme «héritage», notre activité tourne autour de trois mots-clés: *attention, coexistence et innovation*.

Le mot *attention* nous rappelle qu'il y a un «existant» ou un donné, le territoire de la mémoire. Le mot *coexistence* implique une relation, celle de l'origine d'un édifice ou d'un site avec une nouvelle fonction. Le mot *innovation* invite à la création de réponses spatiales et techniques adéquates, en rapport de «sympathie» à l'existant. On retrouve ces significations dans les filiations connues du domaine du patrimoine et de l'architecture: *la restauration, la transformation et l'adjonction*. Autrement dit, et considérée globalement, notre posture permanente doit s'attacher à «l'art public» décliné à l'échelle des bâtiments, des quartiers, du paysage et des territoires. Dans l'analyse comme dans la pratique, pourrions-nous faire nôtre cette assertion bien connue de Paul Klee: «L'art ne reproduit pas le visible, il rend visible»?

Cette attitude nous anime et constitue l'essence culturelle de notre travail. Les implications qui en découlent questionnent, bousculent évidemment les logiques fonctionnelles ou l'application de normes techniques, fussent-elles légitimes. De fait, le patrimoine est presque toujours situé «en travers» et souvent peu compris. C'est le propre d'un nécessaire questionnement dans les pratiques de projet et l'évaluation pour une meilleure intégration, la recherche de cohérence et de qualité.

Il ne faudra donc pas s'attendre à ce que Patrimoine suisse se taise ou devienne une sorte d'invertébré descendant aux logiques de «pesée d'intérêt» ou à des solutions boiteuses. Ce n'est pas sa vocation. Une association comme la nôtre entre en jeu lorsque l'Etat faillit à sa mission pour diverses raisons comme l'incompétence, les conflits d'intérêt ou le manque de disponibilité. Notre objectif est d'aider à la protection des biens de nature idéale, des biens appartenant à tous. Nous agissons pour l'intérêt général.

La sauvegarde du patrimoine n'est pas dissociable du projet de transformation

de la ville et des territoires. Et c'est bien à cette «tension» entre deux axiomes – conservation et transformation – que nous portons une contribution critique mais ouverte. Tout projet est une «pro-cédure» qui se vérifie, se contrôle et se corrige au fur et à mesure que l'on procède. C'est, entre autres, la signification essentielle du concept de réversibilité et de la négociation qualitative entre site et programme chers à André Corboz et tels que définis dans les chartes de la restauration. Faut-il rappeler que, depuis la Charte de Venise (1964) jusqu'à celle de Cracovie (2000), les principes d'intervention et le cadre des compétences, présupposant la qualité du couple architecture/patrimoine, ont été formulés de manière explicite, sans parler de l'expérience accumulée par les différents exemples de transformations réussies.

Mais à Genève... il y a quand-même un sacré bémol! Le mot «patrimoine» ne figure plus dans les programmes des groupes parlementaires, il est absent du discours de Saint-Pierre de 2009 (malgré notre *Appel au gouvernement*) et donc presque abandonné par le Conseil d'Etat. Le climat politique est particulièrement défavorable au patrimoine. A contre-courant, notre société tente de résister à l'érosion du patrimoine urbain (surélévations, construction dans les cours, application non pondérée des normes énergétiques). Nous ressentons une crise de confiance entre société civile/associative et décideurs, une absence d'ambition culturelle et de vision, mais aussi les restrictions budgétaires qui commencent à peser de tout leur poids. A tout cela s'ajoute une crise du logement qui exerce une très forte pression sur les tissus bâtis du centre-ville.

Nous nous sommes dit qu'il fallait nous en expliquer et accorder un développement à la lisibilité, à la transparence et au sens de notre vie associative dans cet *Alerte* d'hiver puis celui du printemps. Prendre du temps, observer, discuter, négocier, écrire, débattre ou militer... certes, mais s'engager pour qui, pour quoi?

Marcellin Barthassat

## Bilan et perspectives



Mont-Blanc Centre: un classement contesté par le propriétaire

continuer de militer tout autant pour le respect que l'on doit à nos anciennes toitures que pour la reconnaissance de patrimoines plus récents. Nous apportons aussi notre soutien aux réalisations de qualité qui formeront le patrimoine de demain.

Malgré l'ampleur de la tâche et des problèmes, nous sommes plus que jamais déterminés à poursuivre sans relâche nos actions, à intensifier notre présence et à communiquer pour mieux faire partager notre attachement au patrimoine et à l'architecture: nous trouverons les appuis nécessaires et l'aide indispensable à la poursuite de notre engagement car leur préservation et leur mise en valeur nous apparaissent essentielles pour l'avenir de Genève.

CMdS

L'action de la Société d'art public s'inscrit en toutes lettres dans l'histoire du patrimoine genevois. La mise sous protection des ensembles du XIX<sup>e</sup> et du début du XX<sup>e</sup> siècle (loi Blondel) et de quartiers tels que Coutance-Grenus, les squares de Montchoisy, les ensembles du Lignon et de Budé (plans de site), le classement du cinéma Manhattan, de Mont-Blanc Centre et celui de Miremont-Le Crêt sont incontestablement à porter à l'actif de notre société. Ces acquis, dont le bien-fondé est aujourd'hui incontesté, ne peuvent que renforcer notre conviction: en phase avec la marche de l'Histoire, nous



Harmonie des façades de la rue de Candolle

comme dans le cas de la Loi sur les surélévations, du projet d'agrandissement du Musée d'art et d'histoire, ou encore du problème délicat de la préservation des fenêtres anciennes lors de leur mise en conformité thermique dictée par de nouveaux règlements.

Le groupe des interventions est animé par une moyenne de cinq à sept personnes, le dépouillement systématique de la *Feuille d'avis officielle* et les sollicitations directes du public alimentant l'ordinaire de son travail. Une fois identifiés les dossiers problématiques, une petite délégation du groupe en prend régulièrement connaissance auprès de l'Office des autorisations de construire du Département des constructions et technologies de l'information (600 à 700 dossiers par an, examinés en une vingtaine de séances au DCTI). Les cas sensibles sont discutés au sein du groupe élargi qui décide de l'utilité d'envoyer des lettres d'observation (une centaine par an) ou d'introduire une demande de mise sous protection: un groupe de travail ad hoc se constitue si nécessaire (Parc-plage des Eaux-Vives, Musée d'art et d'histoire, etc.) et, dans ce cas, l'aval du comité est requis. Dès lors qu'une initiative de demande de mise sous protection est acceptée par le comité, le groupe des mesures de protection se charge d'étudier le dossier et de l'argumenter sur la base de rapports critiques et d'études historiques. Les juristes assument le reste de la procédure. Dans certains cas exceptionnels, lorsqu'une autorisation a été délivrée sans tenir aucun compte de nos observations, nous nous voyons contraints d'engager la procédure qu'implique une action de sauvegarde au plan institutionnel pour les édifices protégés par la loi. L'association bénéficie gracieusement des compétences spécifiques de ses historiens de l'art (fréquemment auteurs des études monographiques sur les bâtiments concernés – Alhambra, Uni Bastions, Ecole de Chimie, La Console, etc. – et qui participent aussi aux concertations avec les interlocuteurs opérationnels comme l'Etat ou la Ville de Genève) et de ses juristes.



12-14, place des Philosophes: surélévation illégale programmée

Notre engagement dans diverses actions et un accroissement général des coûts (notamment des frais de procédure) nous ont incités à analyser l'évolution de la situation financière de l'association et à esquisser le budget 2011 avec pour objectif principal de mieux équilibrer nos comptes. Le groupe finances, auquel le comité a confié cette tâche, juge indispensable une augmentation du nombre de nos membres et de nos donateurs. Pour réaliser cet objectif, et après une réflexion concertée, le comité a fait appel à l'un de ses membres spécialisé en communication. Son étude met en exergue les atouts et les potentialités de notre association, mais aussi la nécessité d'optimiser sa communication avec des outils simples, par exemple auprès du jeune public, de façon à rendre sa mission plus compréhensible, à susciter de nouveaux enthousiasmes et à attirer de nouveaux adhérents.



Firminy: toiture de l'Unité d'habitation de Le Corbusier

Le groupe communication est chargé d'améliorer notre visibilité générale et de restructurer notre site web.

## Que proposons-nous?

**Des excursions et des visites.** Ces activités sont placées sous la responsabilité de groupes de travail composés de membres du comité. Excursions et visites rassemblent périodiquement un public fidèle et passionné. Destinées à la sensibilisation et à la connaissance mais aussi à la rencontre de nos sociétaires entre eux et avec le public, elles sont orientées sur des thématiques particulières ou sur la découverte de patrimoines appartenant tant au passé qu'au présent. Le bénéfice dégagé par les excursions contribue à soutenir nos frais de fonctionnement.

**Un journal, Alerte.** Le groupe de rédaction est responsable de la publication de notre journal quatre fois l'an. Chaque édition entend en priorité informer le lecteur sur l'actualité du patrimoine genevois et des actions de notre association. Si *Alerte* doit, comme son nom l'indique, renseigner nos sociétaires et les abonnés sur les sujets locaux brûlants, il vise également une mise en perspective plus élargie qui enrichisse la réflexion sur les questions touchant au patrimoine en général. Des contributions extérieures sont fréquemment proposées: «Carte blanche à...», textes critiques ou analytiques pouvant aussi exprimer d'autres sensibilités, notes de lecture de publications d'intérêt. Nous y présentons des réalisations respectueuses du patrimoine ou destinées à le mettre en valeur (restaurations exemplaires) ou encore des interventions qui lui portent atteinte, mais aussi des réalisations architecturales ou urbanistiques contemporaines de qualité.

**Des publications.** Ce rôle de sensibilisation et de divulgation est aussi rempli par notre participation à des publications de plus grande envergure. C'est ainsi que faisant suite à la publication, en 1985, du *Grand siècle de l'architecture genevoise, 1800-1914*, en lien avec la mise sous protection des édifices et ensembles des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles à Genève (Loi Blondel, 1976), le comité a récemment orchestré la rédaction collective de l'ouvrage *XX<sup>e</sup> siècle d'architectures à Genève. Promenades*, qui a été placée sous la direction de Catherine Courtiau, historienne de l'art et membre de notre comité. Cette publication, rendue possible par de généreux soutiens financiers extérieurs, a pour but principal de familiariser le lecteur avec cette production architecturale plurielle pour la lui faire mieux comprendre. La commercialisation de ce livre est en outre susceptible de générer des profits indispensables au financement des actions de notre association.

Cecilia Maurice de Silva  
membre du comité



Ancienne Banque populaire genevoise: architectes M. et J. Camoletti

# Pour un urbanisme interstitiel

L'urbanité d'une ville est intimement liée à la qualité de ses espaces publics. Elle se mesure ainsi non seulement à celle de ses grands aménagements extérieurs, mais aussi au soin porté à des lieux moins exposés au regard, comme les cours intérieures de ses îlots d'habitation. La réhabilitation de ces espaces interstitiels influence directement la qualité de vie d'un quartier, augmente la valeur des bâtiments qui les entourent et préserve le patrimoine culturel urbain.

Au XIX<sup>e</sup> siècle, les quartiers faubouriens de la ville de Genève (Plainpalais, Jonction, St-Jean, Pâquis, Eaux-Vives) étaient l'exemple même d'une mixité aujourd'hui fort recherchée: logement et activités cohabitaient au sein des îlots. A notre époque, la condition de ces cours «squattées» par le stationnement des véhicules s'est considérablement péjorée. Comment réhabiliter ces espaces si caractéristiques de l'histoire du tissu urbain de Genève dans un contexte urbain devenu très dense?

Le bureau d'architectes-urbanistes Garcia-Forster & partenaires s'est penché sur cette question et vient de publier une brochure<sup>1</sup> qui illustre de manière explicite un concept d'aménagement offrant une revalorisation de ces espaces. S'inspirant du modèle lyonnais des «traboules», Garcia-Forster & partenaires démontre l'efficacité de cet urbanisme interstitiel et l'illustre par une mise en valeur du potentiel existant dans le quartier des Eaux-Vives.

## Cours et parcours

Genève a perdu la plupart de ses attraits urbanistiques. Les agréments simples liés à une halte ou un déplacement à pied dans cette ville qui la caractérisaient jadis se sont étioilés pour finalement disparaître. La possibilité naturelle et gratuite pour le passant de s'arrêter en ville n'existe plus.

Cette étude sur les cours et les parcours révèle de façon évidente le malaise environnemental que provoquent l'abandon d'un espace autrefois actif dans le quotidien de la ville. La cour avait alors différentes fonctions qu'elle ne remplit plus aujourd'hui: elle était une poche de calme qui s'opposait aux turbulences de la rue (tant pour les habitants que pour les passants), elle était un lieu cadré de rencontre intergénérationnel, elle abritait de petites entreprises qui, sous la pression du tertiaire, ont migré vers la périphérie.

Dans le cas spécifique du quartier des Eaux-Vives, le tissu bâti, très dense, n'offre à son intérieur que peu de poches de verdure aménagées en espaces conviviaux. Cette situation rend d'autant plus précieux l'espace de ses cours et d'autant plus urgente la nécessité de leur conférer une nouvelle urbanité.

## Etat des lieux

Une exploration minutieuse de la structure du quartier a permis de relever la présence de connexions que l'on pourrait définir comme des parcours en attente. Connus et pratiqués essentiellement par les habitants du quartier mais accessibles à tout passant, ce sont en général des esquisses d'une liaison entre cours qui pourrait donner lieu à des parcours dérobés spécifiquement piétonniers, offrant une halte à qui le désire.

Dans les faits, peu de mesures ont été mises en place jusqu'à présent pour diminuer la présence diffuse des voitures.

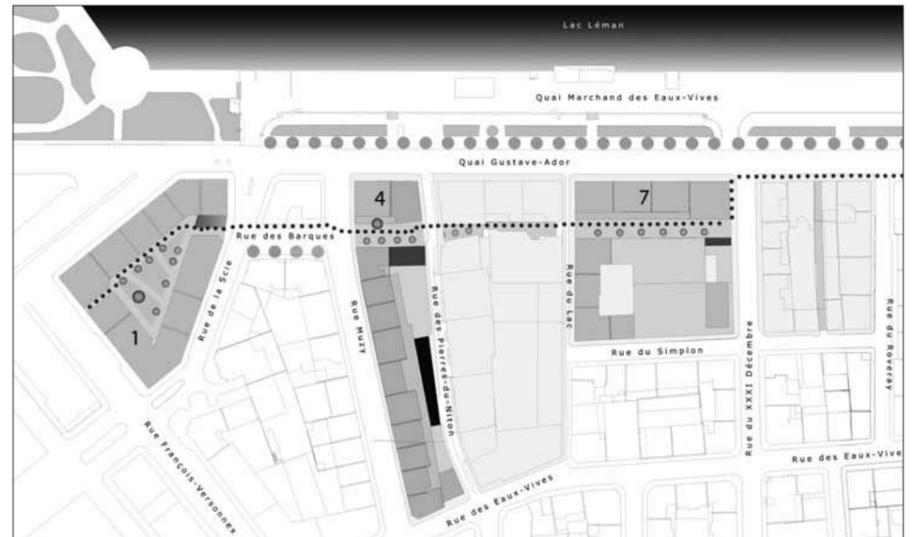
Partant de ce constat, la démarche proposée par les urbanistes consiste à revitaliser, par des interventions généralement légères, certaines cours afin de réintroduire et/ou de maintenir: des parcours respectueux des piétons permettant des haltes ponctuelles, des équipements publics de quartier (cinémas, théâtres, écoles), une «hygiène» sonore et visuelle dans les cours (toitures végétalisées

ou accessibles, arborisation choisie, assainissement des espaces résiduels), des lieux de rencontre gratuits et conviviaux (bancs, jardin, square, espace pour enfants), l'existence de petites entreprises (secteur secondaire) qui redonnent vie et identité au quartier.

## Le projet

Parmi toutes les cours des Eaux-Vives, les urbanistes ont isolé d'emblée celles susceptibles de former ou de se trouver sur un cordon pouvant générer un parcours piéton potentiel exemplaire. Leur travail reprend et complète cette méthode tout en suggérant des interventions précises et concrètes qui n'occultent ni les réalités ni les problèmes.

L'objectif développé vise une amélioration des conditions de vie en ville par un aménagement ciblé de ses espaces interstitiels, la création de parcours piétonniers en dehors des grands axes et une revitalisation de ses espaces existants, une revalorisation de cette face cachée de la ville que constituent les cours en leur restituant leur rôle social.



Proposition d'aménagement d'un parcours

## Vers une nouvelle politique urbaine

Cette approche rejoint, entre autres, la politique d'aménagement de la Ville de Genève et pourrait compléter et prolonger les réflexions déjà menées au sujet de l'initiative des Verts «200 rues sont à vous»<sup>2</sup>, initiative acceptée par le Conseil municipal.

Ce travail illustre bien qu'en parallèle aux projets d'urbanisme de grande envergure qui se développent sur des terrains vierges ou en friche, il est tout aussi important de se pencher sur les problèmes d'un tissu fortement bâti afin de requalifier des espaces urbains

qui font la richesse de tout le territoire. Les grands enjeux actuels de l'urbanisme, comme la préservation de l'espace à disposition et l'amortissement des investissements publics et privés, restent identiques, c'est l'échelle d'intervention qui diffère.

Des opérations similaires à celle proposée par le bureau d'architectes-urbanistes Garcia-Forster & partenaires ont déjà été réalisées dans d'autres villes de Suisse, notamment Bâle et Zurich. Ces réalisations ont vu le jour grâce à des stratégies incitatives mises en place par les pouvoirs publics qui ont octroyé des aides financières, mais également grâce à la création de bureaux de consultation auxquels la population a pu soumettre ses doléances relatives à un réaménagement.

Seule une synergie pensée et construite avec tous les acteurs, publics ou privés, concernés par cette situation peut permettre d'atteindre un tel objectif.

Les auteurs de ce projet ont informé la délégation à l'aménagement de la Ville ainsi que le Département des constructions et de l'aménagement et ont proposé leur expertise pour la mise en place du processus de l'initiative «200 rues sont à vous». Cette proposition n'a pas encore rencontré d'écho.

**Isabel Garcia**  
urbaniste  
www.garcia-forster.ch

<sup>1</sup> Pour un urbanisme interstitiel, proposition d'aménagement. Cours et parcours d'un tissu faubourien de la ville de Genève. Quartier des Eaux-Vives.

<sup>2</sup> Initiative lancée par le parti des Verts genevois, pour créer 200 rues piétonnes à Genève. Initiative acceptée par le Conseil municipal et dont un budget d'étude a été voté en été 2010.



Proposition d'aménagement d'une rue



Proposition d'aménagement d'une cour



## La salle du Conseil d'Etat «mise au goût du jour»

**La transformation de la salle du Conseil d'Etat, quel gâchis! Je le dis ouvertement car en tant que responsable de la formation des apprentis de l'Etat (1982-2007), chaque année je me faisais un point d'honneur de leur faire découvrir ce lieu emblématique.**

Un lieu de mémoire des plus symboliques, constitué d'une vaste pièce dotée de peintures murales et d'un plafond à caissons. Centre du pouvoir depuis la fin du XV<sup>e</sup> siècle, il disposait, dans une ambiance médiévale, d'un mobilier de très belle facture réalisé au début du XX<sup>e</sup> siècle par l'École des arts décoratifs. Le centre de la table portait l'inscription: «Aime ton pays». Quelques objets à caractère historique ornaient la pièce éclairée par des ouvertures décorées de vitraux. Et l'on apprend que ce lieu – le cœur de Genève – est subitement, et avec une rapidité qui peut étonner, modifié dans sa structure, et surtout dans son esprit, par les caprices du Prince. Le tout est actualisé avec faux plafond lumineux, table technique, fauteuils de conseil d'administration tandis que les meubles anciens sont mis à l'écart, de même que les vitraux (mais où disparaissent ces éléments déposés?) Le carrelage original est désormais recouvert d'un faux plancher gris anthracite. Tout cela au nom du confort, avec pour seul prétexte la réversibilité de ces transformations. Quelle belle justification! Le bon sens eut voulu qu'un autre lieu fût choisi pour laisser en l'état cet ensemble historique chargé de symboles, en l'affectant par exemple aux réceptions protocolaires. Cela illustre (une fois de plus!) que le pouvoir actuel n'accorde que peu de soutien à la défense du patrimoine. A lui de prouver le contraire... L'humble citoyen ne s'y retrouve pas, lui qui se voit parfois refuser de banals travaux de transformation par la vertu de lois et de règlements que ce même Conseil s'attache à faire appliquer. Deux poids, deux mesures. C'est bien triste.

Lors de notre visite à Zurich (voir *Alerte* 113), nous avons vu que l'administration de la ville pratiquait exactement la démarche inverse dans la restauration de ses bâtiments pour retrouver leur structure interne originale en supprimant parois standardisées des années 1960, faux plafonds, moquettes, etc. et tout en intégrant habilement la technologie la plus moderne. Et c'est très bien ainsi. Sur ce plan, Genève fait donc tout faux.

La rénovation de la salle du Grand Conseil (annoncée pour 2013-2014 dès que le parlement se sera prononcé sur le projet) portera du reste sur un espace outrageusement modifié dans les années 1960. Quels dommages, dans ce cas irréversibles, mais nous étions en 1960! Et à quand la transformation de la salle de l'Alabama que l'on pourrait également «mettre au goût du jour», avec faux-plafonds en plexiglas et meubles hi-tech? mais oui... pourquoi pas, si on le fait de manière réversible!

Je relèverai enfin qu'ayant eu le privilège, lors des courses de fin d'apprentissage, de rendre visite chaque année aux autorités d'autres cantons (dix-neuf au total), j'ai pu constater que chaque Conseil d'Etat siègeait dans des locaux historiques, évidemment très différents les uns des autres, mais pour la plupart remarquables, y compris dans leurs décors et avec du mobilier choisi. Genève en faisait partie, désormais ce n'est plus le cas. L'image qu'en donnait la *Tribune de Genève* du 23 octobre 2010 en a choqué plus d'un.

Michel Brun

Voir aussi «Salle du Conseil d'Etat profanée», par Michel Brun, publiée dans la *Tribune de Genève* du 8 octobre 2010 comme «Lettre du jour». (ndlr)

## Lectures

Françoise Choay  
**Le patrimoine en questions  
Anthologie pour un combat**  
Editions du Seuil, 2009, 272 p., 20 €

*Le patrimoine dont il sera question ici est constitué par le cadre bâti des sociétés humaines.*

Une nouvelle publication de Françoise Choay, philosophe, historienne des théories et des formes urbaines et architecturales, professeure à l'Université de Paris 8, écrivaine prolifique, constitue à chaque fois un événement pour les défenseurs du patrimoine que nous sommes. Ce fut le cas en 1992, avec l'onde de choc produite par *L'allégorie du patrimoine*. Ce fut encore le cas de la conférence qu'elle donna à Nara au Japon en 2001, où elle abordait le problème de la dualité de la forme et de la substance et qui aboutit à la *Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel*, ratifiée par l'ICOMOS en 2003<sup>1</sup>. Elle contribua également à populariser le grand défenseur du patrimoine autrichien que fut Aloïs Riegl, suscitant la publication en français de son ouvrage majeur, *Der moderne Denkmalkultus*<sup>2</sup>, paru en 1903.

Si *L'allégorie du patrimoine* faisait brillamment le point de la situation à la fin des Trente glorieuses, la nouvelle publication de Françoise Choay intervient dans un contexte plus difficile, à une époque où l'inflation du patrimoine et sa mondialisation se traduisent par une onde de choc assimilable à un tsunami. Il suffit pour s'en rendre compte de consulter la liste du Patrimoine mondial établie par l'UNESCO: chaque pays se doit d'y figurer et elle tend de plus en plus à s'apparenter à un guide touristique ou un inventaire à la Prévert. On ne peut pas reprocher à l'auteur de n'avoir pas su prévoir cette évolution délétaire, qui s'inscrit dans le droit fil du «toujours plus» digne de figurer dans le *Guinness Book of Records*.

L'ouvrage se divise en deux parties principales. A une introduction d'une cinquantaine de pages, procédant à un nouvel et brillant état des lieux à la fin de cette dernière décennie, répondent les deux cents pages de

l'anthologie proprement dite qui présentent les principaux textes fondateurs traitant de la définition du patrimoine et de son champ d'action, du Moyen Age à nos jours. Signaler l'originalité et la pertinence de choix tendant à donner au lecteur l'impression d'être plus cultivé qu'il ne le croyait relève du truisme.

Faute de place, nous nous limiterons à un seul exemple. «Ceci tuera cela», la célèbre formule de Victor Hugo, annonçant la mort de l'architecture en tant que support de la mémoire organique au profit de l'imprimerie, est à ce titre prémonitoire, surtout si l'on remplace ce dernier terme par celui de *www* (*world wide web*), un concept de la mémoire encore plus décalé et dénué de tout support réel. Françoise Choay n'a pas manqué de signaler cette évolution lors d'un colloque organisé en 2000 par l'ICOMOS Suisse à Berne, à l'occasion de l'inscription controversée des châteaux de Bellinzone sur la liste du patrimoine mondial.

Dans le droit fil de son humanisme foncier, Françoise Choay ouvre ainsi sa Note finale: «Mon pessimisme apparent (...) répond à un parti rhétorique et il ne doit pas masquer un optimisme fondamental», avant de conclure par la plume d'Alberto Magnaghi: «Sous les coulées de lave de l'urbanisation contemporaine survit un patrimoine territorial d'une extrême richesse, prêt à une nouvelle fécondation (...). Ce processus est en voie d'émergence, surtout là où l'écart entre la qualité de vie et la croissance économique est le plus flagrant.»

Jean-Pierre Lewerer

Ancien vice-président de l'ICOMOS Suisse

<sup>1</sup> Deux contributions traitant de l'authenticité: «Conservation des patrimoines mobilier et immobilier: un parallèle» (*Alerte* 105, p. 4) et «Le vaisseau Argo», en référence à un concept de l'authenticité élaboré par Roland Barthes (*Alerte* 106, p. 4), sont consultables sur [www.patrimoinegeneve.ch/alerte](http://www.patrimoinegeneve.ch/alerte).

<sup>2</sup> Aloïs Riegl, *Le culte moderne des monuments. Son essence et sa genèse*, trad. Daniel Wieczorek, Editions du Seuil, Paris, 1984.

## alerte

**Paraît 4 x l'an. Editeur** Patrimoine suisse Genève, section genevoise de Patrimoine suisse  
**Président** Marcellin Barthassat  
**Rédaction** Cecilia Maurice de Silva  
**Ont collaboré à ce numéro**  
Denis Blondel, Michel Brun, Isabel Garcia, Jean-Pierre Lewerer  
**Secrétariat** Claire Delaloye Morgado  
Case postale 3660, CH-1211 Genève 3  
tél. 022 786 70 50 (matin)  
[info@patrimoinegeneve.ch](mailto:info@patrimoinegeneve.ch)  
**Graphisme** Pierre Lipschutz, promenade.ch  
**Impression** m+h, Genève  
Imprimé sur papier 100% recyclé  
© 2010, Patrimoine suisse Genève

[www.patrimoinegeneve.ch](http://www.patrimoinegeneve.ch)  
[www.patrimoinesuisse.ch](http://www.patrimoinesuisse.ch)

Prochaine parution: printemps 2011  
Délai rédactionnel: 11.2.2011

*Patrimoine suisse Genève vous présente ses meilleurs vœux pour 2011*

## Soutenez nos activités

par un don ou en devenant membre souscripteur par une cotisation annuelle de soutien. Patrimoine suisse Genève est une organisation à but idéal, sans but lucratif et reconnue d'intérêt public. Fondée en 1907, elle compte 950 membres. Elle s'engage dans le domaine de la culture architecturale, pour préserver le patrimoine bâti de différentes époques et encourager une architecture moderne de qualité dans le cadre de nouveaux projets.

**Compte postal 12-5790-2 Patrimoine suisse Genève**



## Je commande le livre «XX<sup>e</sup>. Un siècle d'architectures à Genève»

Je commande \_\_\_\_\_ ex.  
au prix de CHF 58.-  
(48.- pour les membres de Patrimoine suisse)

Talon à retourner à  
Patrimoine suisse Genève  
Case postale 3660, 1211 Genève 3

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_  
Année de naissance \_\_\_\_\_ Profession \_\_\_\_\_  
Adresse \_\_\_\_\_  
N° postal, lieu \_\_\_\_\_  
Date \_\_\_\_\_ Signature \_\_\_\_\_

## Je m'abonne à alerte

4 numéros (un an) pour 20.-

## J'adhère à Patrimoine suisse Genève

membre affilié à Patrimoine suisse, recevant le journal *Alerte* et la revue *Patrimoine*: minimum 70.- / couple 80.- / collectif 105.- / étudiant 40.-

membre de soutien 150.-